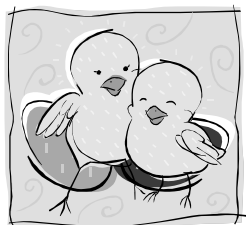


Couleur à la une



Peu à peu les beaux jours vont revenir, la nature va se réveiller, et chacun pourra reprendre ses activités printanières.

Le projet de la rénovation de l'église Notre Dame en marche

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 27 février, les élus ont validé le choix du cabinet d'architectes qui va travailler sur la rénovation de la toiture, décidée à l'automne dernier. Il s'agit du Cabinet Niguès de Niort qui est spécialisé dans la rénovation de bâtiments anciens, notamment les églises.

Le projet va être discuté au cours des prochaines semaines pour être définitivement arrêté et validé en mai. Les travaux devraient avoir lieu au cours du second semestre.

Recherche de bénévoles pour le lundi 6 août.

Nous allons accueillir jusqu'à 5000 cyclotouristes, lors de la semaine fédérale de cyclotourisme, le 06 août prochain. Pour le bon déroulement de cette journée extraordinaire nous avons besoin de votre aide. Si vous en avez envie, venez vous inscrire au secrétariat de la mairie avant le 15 mars pour rejoindre l'équipe de bénévoles. Merci d'avance

Le nouveau plan de circulation définitivement adopté

Les élus ont validé, lors de la séance du 27 février, le plan de circulation définitif après avoir réalisé deux essais depuis le mois de juin dernier. Une dernière réunion publique a eu lieu le 22 février pour recueillir les avis et opinions des chef-boutonnais. Ce débat a nourri largement la décision prise. Le deuxième essai est validé (celui en cours). En clair, les poids lourds auront l'obligation d'emprunter la rue du Département lorsqu'ils arriveront de Melle ou Brioux. Dans l'autre sens, ils seront interdits, à l'exception des véhicules agricoles. Le double-sens de l'avenue Auguste Gaud est également validé. Des adaptations vont enfin améliorer la situation actuelle, avec notamment la suppression de la priorité à droite avenue des Fils Fouquaud. Deux panneaux stop seront installés rue du Département : à l'angle de la rue de la Laiterie (près de la maisonnette) et à l'angle de l'avenue des Fils Fouquaud. Les panneaux de police définitifs seront posés dans les semaines qui suivent et les panneaux directionnels (par le Conseil Général) le seront au cours de l'été.

Une gestion réelle de la période de neige

Que n'a-t-on pas entendu pendant la période de froid et de neige (du 5 au 13 février) ? Que le maire ne voulait rien faire... Qu'aucun sel n'a été épandu à cause de la charte « Terre Saine »... Que les agents communaux n'ont rien fait... Qu'en est-il exactement ?

Rappelons tout d'abord les faits. La neige, tombée dimanche 5 février, a fait suite à une période de froid qui avait gelé le sol ; ce qui a converti rapidement la neige en glace en de nombreux endroits. Dès le lundi, les 12 agents se sont employés à déneiger les parties les plus dangereuses et les plus utilisées à pied (devant les établissements scolaires notamment). Deux tonnes de sel ont été rapidement épandues (routes communales). Toute la semaine, quatre agents ont travaillé en permanence pour sécuriser, saler, sabler et améliorer la situation.

A propos de sel, il faut savoir qu'il ne fait effet qu'au-dessus de -3°C. Rien ne sert d'en mettre davantage s'il fait plus froid. La commune était donc comme les autres collectivités et a réagi comme les autres.

La seule différence avec certaines communes est que quelques unes sont équipées d'une lame qui a pu déneiger rapidement les routes communales. A cet effet, le Conseil Municipal a pris la délibération d'acheter une pour équiper un véhicule. Cela facilitera le déneigement mais ne résoudra pas tous les problèmes. En revanche, la particularité de cette année est d'avoir vu l'avenue principale jusqu'à la Tête Noire, non déneigée par les services du Conseil Général. En effet, le déclassement en route communale, à l'initiative du Conseil Général, laisse maintenant ce tronçon à l'entretien communal.

Si la commune peut certainement mieux faire avec un meilleur équipement, rappelons néanmoins que c'est à chaque riverain de nettoyer le trottoir devant son habitation. Il est difficile en effet pour les services municipaux de s'occuper dans un temps court des 22 km de trottoirs.

En conclusion, le travail et la volonté d'améliorer la situation sur les tronçons communaux ont été permanents mais difficile d'être partout à la fois. Si nous comprenons l'impatience et l'exaspération de certains, n'oublions pas que Chef-Boutonne n'avait pas un microclimat différent des autres.





Deuxième concours photos

Cette année, le thème du deuxième concours photos communal est "**Ombre et Lumière**". Si vous désirez participer à ce concours, il vous faudra retirer le bulletin d'adhésion (formulaire n°1) à la mairie ou le télécharger sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr, le remplir et l'envoyer ou le déposer à l'accueil de la Mairie afin que votre inscription soit prise en compte. Puis déposer les photos accompagnées du formulaire n°2, au plus tard le 11 mai 2012. Ce concours est ouvert à tous les amateurs. Renseignements au 05 49 29 80 04.

Plantez vos fleurs !

Cette année aura lieu le 4ème concours des maisons fleuries. Avec le printemps, vous pouvez commencer à faire vos plantations pour y participer.

Programme des Journées « Terre, Eau, Pesticides » au Centre Culturel

Vendredi 23 mars à 20h30 au cinéma : documentaire « Water, pouvoir de l'eau », suivi d'un débat et du verre de l'amitié
Samedi 24 mars : animation grand public avec différents ateliers sur le jardinage bio, présentation de techniques alternatives à l'utilisation des pesticides, information sur le compostage, et exposition sur l'eau potable et sur le programme « Re-Resources » sur l'assainissement collectif et autonome.

INFOS FRELONS ASIATIQUES

C'est le moment de fabriquer des pièges pour attraper les reines des frelons asiatiques afin de les éradiquer !

Château de Javarzay : ouverture du musée

Le **samedi 7 avril** à 15 heures le château de Javarzay ouvrira ses portes pour accueillir les visiteurs. Pourquoi ne pas être parmi eux ? Pour la nouvelle saison deux visites sont proposées. La visite guidée « Au fil du temps » présente le musée du château avec les coiffes et bonnets, la chambre poitevine, le chemin de ronde, les charpentes, la vie et œuvre de JF Cail.....et il y a aussi la visite avec audio guide « Au fil du patrimoine ». Cette visite-ci, inaugurée en juillet 2011, présente l'architecture du château et aussi l'arborétum, l'église St Chartier, le porche du prieuré, la maison des lavandières et son lavoir et la « Grange aux souvenirs » avec ses scènes de la vie d'antan. Venez visiter le château pour découvrir ce qu'il y a de nouveau.

AIPM : nouvelle adresse

Depuis le 9 janvier, l'Association Intermédiaire du Pays Mellois est installée dans ses nouveaux locaux, situés au **48 bis, rue du Tapis Vert à Melle**. Tél: 05.49.29.03.70 Fax: 05.49.29.12.65

Du cinéma numérique à Chef-Boutonne, une réalité très rapidement

En février 2011, un accord de principe avait été validé par le Conseil Municipal pour l'adaptation de la salle au cinéma numérique, suite à une réunion d'information en octobre 2010 à Poitiers à laquelle des membres de Ciné Chef et des élus avaient participé. Cette réflexion avait été menée pour permettre la pérennité du cinéma sur Chef-Boutonne. Lors de la séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a validé le choix des entreprises retenues pour cette installation qui demande également des aménagements tels que l'isolation et la climatisation de la cabine de projection ainsi que des travaux électriques. Une partie de ces travaux sera réalisée en régie. Le coût de cette adaptation sera de l'ordre de 90 000 €, auquel viendront se déduire des subventions du Conseil Régional, du Conseil Général et du CNC (Comité National du Cinéma). Ciné Chef participera également au financement avec la collectivité dont le coût restant à charge sera aux alentours de 10 000 €.

Ces travaux vont très rapidement être réalisés. Fin avril, voire début mai, les premiers films en version numérique devraient être programmés. Ne ratez pas ce rendez-vous !

INFORMATIONS COMMUNALES

- Le nouveau bâtiment dédié à l'accueil des **associations caritatives** (situés à l'arrière de la mairie) s'appellera « La maison du Cèdre ».
- Pour répondre aux obligations sanitaires, quant à l'accueil des commerçants vendant de l'alimentaire en semaine ou le samedi matin lors du marché, les containers d'ordures ménagères positionnés sous les halles seront déplacés pour être mis en plusieurs points. Cette décision a été prise en concertation avec la Communauté de Communes du Cœur de Poitou. Les personnes concernées par ce changement recevront un courrier pour leur communiquer le nouvel emplacement de leur bac. A noter aussi que des petites poubelles de ville seront installées sous les halles pour éviter que des emballages vides jonchent le sol.

AGENDA DES MANIFESTATIONS ET FESTIVITES

17 mars : Concert - Surfin'Boutonne - Ferme du Château
 17 et 18 mars : Séminaire - LAYR YOGA - Salle Camille Ricard
 23 et 24 mars : Journées « Terre, Eau, Pesticides » au Centre Culturel
 27 mars : Assemblée Générale ADMR - Centre Culturel à 15h
 31 mars : Concours de pêche (truites) - PECH- Etang de Javarzay
 31 mars : Repas - Section Judo Foyer Culturel - Ferme du Château
 1 avril : Marche des Amis des Chaumias à 9 h
 5 avril : Thé dansant - La source - Centre Culturel
 7 avril : Vente de gâteaux sur le marché par le Secours Catholique
 11 avril : Soirée Collège F. Truffaut - Centre Culturel
 19 avril : Don du sang de 16 h 30 à 19 h 30 - Centre Culturel
 21 avril : Concours de pêche (truites) - PECH - Etang de Javarzay
 22 avril : Repas fruits de mer - Espérance - Gymnase
 22 avril : 1er tour des élections présidentielles
 24 avril : Repas choucroute - La Source - Ferme du Château
 29 avril : Vide Grenier sur la Place des Chaumias - Les Amis des Chaumias

Rappel sur les élections présidentielles

Le 1er tour des élections présidentielles aura lieu le 22 avril prochain et le 2ème tour le 6 mai. Si vous n'êtes pas disponible ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez établir une procuration auprès de la gendarmerie ou du tribunal d'instance, muni d'une pièce d'identité. La personne que vous choisissez pour vous représenter doit être inscrite dans la même commune et ne doit pas avoir d'autres procurations. Les votes s'effectueront au Centre Culturel (bureau n°1) et à la mairie (bureau n°2). Le numéro de votre bureau de vote est noté sur votre carte d'électeur.

Des tulipes contre le cancer

De nouveau cette année, le Lions Club de Melle vous accueillera à partir du mois d'avril sur sa parcelle située entre Celles sur Belle et Niort pour la récolte et la vente de tulipes. Les fonds seront répartis entre les différents hôpitaux de la région.



Couleur à la une est distribué tous les deux mois et vous donne rendez-vous au mois de mai 2012. Il peut aussi être consulté sur le site internet communal : www.chef-boutonne.fr